

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé  
Filière Ergothérapie

### 1 Intitulé du module Formation pratique niveau III 2015-2016

<b>Code</b> S.ER.SO.3693.F.15	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
<b>Niveau</b> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

### 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b> 10 ECTS	<b>Langues(s)</b> <input checked="" type="checkbox"/> français
----------------------------------	---

### 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

#### Autres prérequis

Avoir validé le module de Formation pratique de niveau II

### 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

#### Compétences visées

- Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement des connaissances propres à l'ergothérapie.
- Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels.
- Cb4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres.
- Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.
- Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale.
- S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé.
- Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager-ère-s vulnérables et marginalisé-e-s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.
- Fb3 Transmettre son savoir spécifique aux usager-ère-s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées.
- Gb2 Respecter les principes éthiques et déontologiques de la profession caractérisés par l'honnêteté, l'intégrité, la conscience professionnelle, l'empathie, le respect et l'altruisme.
- Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.
- Gb4 Contribuer à la poursuite de la professionnalisation de l'ergothérapie et s'engager faveur d'une pratique compétente de l'ergothérapie.

#### Buts

Le but de la troisième et dernière période de formation pratique est de développer et d'approfondir l'ensemble des compétences attendues d'un-e futur-e professionnel-le, notamment :

- Elaborer et mener seul-e l'ensemble des interventions courantes d'un service d'ergothérapie.
- Gérer de façon autonome l'ensemble des tâches administratives en lien avec les client-e-s et avec le service.
- Participer activement à des actions de promotion de la profession, au sein de l'institution et auprès des partenaires.

### 5 Contenu et formes d'enseignement \*

La formation pratique comprend de 9 à 11 semaines d'exercice de l'ergothérapie à un taux d'activité de 100% à 80% sous la conduite d'un praticien formateur ou d'une praticienne formatrice.  
L'étudiant-e est en outre libéré-e une demi-journée par semaine afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui sont nécessaires à la réalisation de son stage.

#### Modalités pédagogiques générales

Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite ainsi que des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant-e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle :

- Intervient dans des situations complexes en recourant systématiquement aux principes de la pratique scientifiquement fondée.
- S'engage dans l'ensemble des activités du service d'ergothérapie.
- Participe à la gestion du service, du matériel, des dossiers des usager-ère-s.
- Gère les contacts avec l'ensemble des partenaires du service.
- Engage des démarches auprès du public.
- Participe aux démarches qualité.
- Initie des activités de promotion de l'ergothérapie.

En fin de période, la charge de travail de l'étudiant-e est proche de celle d'un-e ergothérapeute diplômé-e.

Domaine HES-SO Santé  
Filière Ergothérapie

#### 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

Vérifier l'atteinte de l'ensemble de compétences de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau III de stage conformément au formulaire d'évaluation de la formation pratique rempli par le praticien formateur ou la praticienne formatrice ainsi que l'atteinte des objectifs définis dans le contrat pédagogique tripartite, notamment :

- La capacité à remplir l'ensemble des tâches demandées couramment à un-e ergothérapeute.
- La capacité à assumer les divers rôles professionnels de l'ergothérapeute.
- La capacité à travailler de manière indépendante et responsable.

#### Formes générales de l'évaluation

Les éléments d'information concernant l'évaluation figurent dans les "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO" ainsi que dans le "Manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique".

La formation pratique est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, conformément aux "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO".

Au début de la formation pratique, le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en consultant l'étudiant-e et en tenant compte des objectifs que ce dernier ou cette dernière a rédigés, établit les attentes et les précise sur le formulaire d'évaluation de la formation pratique. Le contrat pédagogique tripartite est également établi et signé au début de la période. Au fil du stage l'évaluation est formative et revêt une forme orale. En cas de difficultés majeures, l'enseignant-e en est immédiatement informé-e. Une évaluation sommative intermédiaire est effectuée à mi-stage selon le formulaire ad hoc et discutée avec l'enseignant-e lors de la visite de stage. Au terme de la période de formation pratique (durant la dernière semaine de stage) le praticien formateur ou la praticienne formatrice évalue les performances de l'étudiant-e et les compare aux attentes (évaluation sommative). Si l'on s'achemine vers une évaluation négative, l'évaluation finale doit se faire en présence de l'enseignant-e de l'école.

Le pourcentage de réussite est déterminé par le praticien formateur ou la praticienne formatrice. La note du module, calculée au demi-point, est établie par le ou la responsable du module de formation pratique.

#### 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

#### 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

#### Autres modalités de remédiation

L'échec du module entraîne sa répétition, dès que possible mais selon les disponibilités des lieux de formation pratique. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

#### 8 Remarques

En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.

#### 9 Bibliographie

#### 10 Enseignant-e-s

**Responsable de module \***  
JAQUES Michel

**Descriptif validé le \***  
04.09.2015

**Descriptif validé par \***  
MEYER Sylvie